

Nous pouvons prévoir un prévisionnel qui sera aux alentours de 56000 euros (si la situation reste la même). Cela représente une avance de 6 mois révolue de salaire. En ajoutant l'ABCJ nous arriverons à 4 mois d'avance de salaire. La situation reste très correcte (il est dit d'une situation qu'elle est correcte avec 3 mois d'avance).

3. Présentation du traité de fusion, débats et mise au vote

3.1. Présentation

3.1.1. Devis d'accompagnement du cabinet Elan

Enveloppe estimée à 53h à 240€ HT soit 15 264€ pour :

- Établissement et mise à jour du calendrier de procédure
- Rédaction du traité de fusion et adaptation en fonction des éléments comptables
- Rédaction des modifications statutaires du Foyer
- Rédaction du texte d'annonces légales
- Rédaction de courrier type de demande d'autorisation de transfert des contrats intuitu personae, agréments et autorisations

- Rédaction de courrier type de résiliation de contrat
- Vérification des convocations et ordre du jour des CA, AG, AGE
- Rédaction de courrier type pour information des co contractants
- Formalités déclaratives

3.1.2. Lecture projet de traité de fusion

Les élus relisent l'intégralité du projet de traité de fusion.

3.1.3. Actifs et passifs apportés

Actifs	Passifs
Licences de logiciel : 5 530€ Immobilisations corporelles : 1 021€ Avances et acomptes versés sur commandes : 405€ Créances clients et comptes rattachés : 49 500€ Autres créances : 102 399€ Disponibilités : 38 179€ Charges constatées d'avance : 4 295€	Report à nouveau : - 2 033 € Résultat au 31/08 : 12 780 € Situation nette au 31/08 : 10 747 €

3.2. Débat

Les élus s'inquiètent de l'absorption et se questionnent sur la lourdeur budgétaire que cela va représenter pour le Foyer.

Mr Balthazard les rassure en soulignant que les salaires de l'ABCJ sont tous recouverts par des subventions d'équilibre. De plus, cette absorption permettra au Foyer de répondre à la DSP sur le secteur enfance/jeunesse que le SISAM met en place en 2025.

De plus, à ce jour la DSP mise en place sur le restaurant scolaire dégage du bénéfice, donc la projection est moins alarmante.

A cela s'ajoute qu'à partir du moment où le projet de traité de fusion est voté, chacune des 2 associations s'engagent à respecter le traité.

Le commissaire aux comptes de l'ABCJ fera son travail habituel au moment du bilan et le nôtre aussi. Puis ils mettront leur approbation en commun.

Les élus se questionnent sur les incidences de l'absorption d'un grand nombre de salariés supplémentaire.

Mr Balthazard et Mme Rey Girod annoncent que le Foyer restera en dessous des – de 50 employés. Cela ne changera pas la structure du fonctionnement actuel.

Pour les salariés, concernant les animateurs, il n'y aura pas de changements car il y aura toujours autant d'enfant. Cela sera similaire pour les référents de sites. Les questions vont se poser sur les postes du siège et une réorganisation sera certainement à faire (avec peut-être des postes qui vont changer, voire

dont l'association n'aura plus besoin). Une réflexion est en cours sur un nouvel organigramme avec les chefs de services. Sachant qu'à l'heure actuelle, la reprise des postes doit rester identique (les salariés ABCJ ne peuvent partir en raison de changement d'employeur, ou s'ils le souhaitent ils devront démissionner).

A savoir qu'à l'ABCJ tous les animateurs sont des temps pleins car ils ont des séjours et ils travaillent tous durant les vacances contrairement aux animateurs du Foyer qui eux ne travaillent qu'une semaine sur 2 durant les petites vacances ou 1 mois sur 2 durant les grandes vacances.

Mr Balthazard ajoute qu'avec la mise en place d'une DSP sur les secteurs enfance/jeunesse, cette restructuration s'imposera afin que la proposition financière soit réaliste par rapport à l'offre des concurrents potentiels

Une rencontre des salariés ABCJ a eu lieu le 7 novembre et avec ceux du Foyer lundi prochain, le 2 décembre 18h45 à la base nautique.

Les CSE ont répondu favorablement au projet de fusion absorption.

3.3. Vote

M. EPICOCO n'a pris part au vote d'aucune des délibérations présentées au titre de cet article 3.3. Julien EPICOCO ne prend pas part au vote car il fait partie des 2 instances ABCJ et Foyer Culturel de Sciez et du Chablais

POINT A SOUMETTRE AU VOTE auprès des 15 administrateurs présents (0 représentés)

Approbation du principe de l'opération de fusion par voie d'absorption de l'ABCJ par le Foyer Culturel de Sciez et du Chablais

- Mise au vote : 15 votants / Unanimité

Prise de connaissance de l'avis des instances représentatives du personnel du Foyer et de l'ABCJ

- Mise au vote : 15 votants / Approuvé à l'unanimité

Approbation des termes du projet de traité de fusion, article par article et dans son intégralité (contreparties, situations intermédiaires et finales)

- Mise au vote : 15 votants / Approuvé à l'unanimité

Approbation de la nouvelle gouvernance incluant les nouveaux administrateurs

- Mise au vote : 15 votants / Approuvé à l'unanimité

Mandat pour les présidents pour la signature de traité de fusion ainsi que l'ensemble des démarches en découlant.

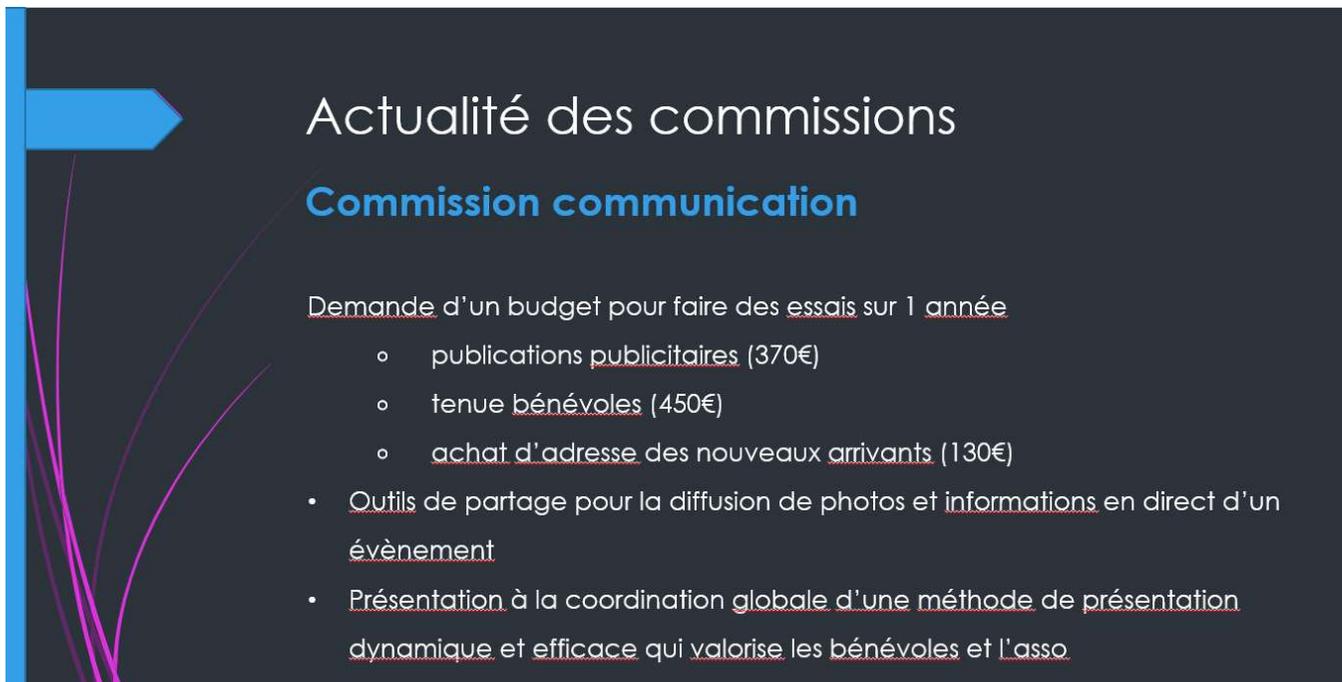
- Mise au vote : 15 votants / Approuvé à l'unanimité

Proposition d'une AGE le 6 février 2025 puis une AGE 20 février en cas de quorum non réuni.

- Mise au vote : 15 votants / Approuvé à l'unanimité

4. Actualités des commissions

4.1. Commission communication :



Actualité des commissions

Commission communication

Demande d'un budget pour faire des essais sur 1 année

- o publications publicitaires (370€)
- o tenue bénévoles (450€)
- o achat d'adresse des nouveaux arrivants (130€)

- Outils de partage pour la diffusion de photos et informations en direct d'un évènement
- Présentation à la coordination globale d'une méthode de présentation dynamique et efficace qui valorise les bénévoles et l'asso.

- Publications publicitaires : Facebook et Instagram
- Tenue des bénévoles : des petits gilets sans manches bleus (du même bleu que les polos qui ne sont plus utilisés datant du COVID).
- Achat des adresses des nouveaux arrivants pour leur envoyer un courrier présentant le Foyer.

Vote pour l'enveloppe budgétaire : approuvée à l'unanimité